

Conseillers en exercice : 23
Présents : 18
Votants : 23

OBJET :

RIFSEEP : mise à jour

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie et que la convocation du Conseil Municipal avait été faite.

DELIBERATION N°2026-47

PROCES-VERBAL

DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 27 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt sept mai,
Le Conseil Municipal de la Commune de VILLENEUVE DE BERG étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur le Maire, Didier MEHL

Présents : MM. Didier MEHL, Jean-Lou PAILHES, Christophe MARIJON, Delphine PERROT, André DELEAGE, Bérangère RAMAUX, Jean de BAGLION, Sandra AUDIGIER MARSY, Emmanuel CHAILAN, Jérôme FONT, Vincent FARGIER, Aurélie COMTE, Isabelle LAURENT ROUX, Karine LEFEBVRE, Sylvie DUBOIS, Christophe VIGNE, Patrick ROTGER, Sophie COLBEAU,

Excusés : MM, Marie-Jeanne COSSE, Serge VINARD, Klara HOZNEK, Charlotte ROUGIER, Marie FARGIER

Procurations : MM Marie-Jeanne COSSE à Christophe MARIJON, Serge VINARD à Jean-Lou PAILHES, Klara HOZNEK à Jean de BAGLION, Charlotte ROUGIER à Vincent FARGIER, Marie FARGIER à Patrick ROTGER

Absents non excusés : MM.

L'assemblée communale procède, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal, Jérôme FONT a été élu pour remplir les fonctions de secrétaire.

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération en date du 30 Octobre 2021, la commune a mis en œuvre, au 1^{er} janvier 2022, le RIFSEEP composé de deux parts, à savoir une indemnité liée aux fonctions, aux sujétions et à l'expertise (IFSE) et un complément indemnitaire annuel (CIA) au bénéfice des agents de la collectivité.

A plusieurs reprises, des modifications ont été apportées pour tenir compte des évolutions dans le tableau des emplois de la collectivité.

Des modifications étant récemment intervenues dans le tableau des emplois, et notamment la création du poste de responsable des accueils collectifs de mineurs, il convient de prévoir le régime indemnitaire correspondant à l'emploi occupé comme suit :

Catégorie B :

Filière animation :

Répartition des groupes de fonctions par emploi pour le cadre d'emplois des Animateurs Territoriaux		Plafond IFSE	CIA
Groupes de fonction	Emplois (à titre indicatif)		
Groupe B1	Responsable des accueils collectifs de mineurs	5000€	500€

Il convient aussi de compléter le régime indemnitaire correspondant à des emplois redéfinis comme suit :

Catégorie C :

Filière technique :

Répartition des groupes de fonctions par emploi pour le cadre d'emplois des Adjoins Techniques Territoriaux		Plafond IFSE	CIA
Groupes de fonction	Emplois (à titre indicatif)		
Groupe C1	Adjoint au responsable des services techniques (chef d'équipe), coordinatrice scolaire, coordinatrice des temps périscolaires	3500€	350€

Vu le tableau des effectifs ;

Vu la saisine du Conseil Social Territorial le 9 décembre 2022,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

DECIDE :

- d'instaurer le RIFSEEP, à compter du 1^{er} janvier 2026 pour les agents relevant des cadres d'emploi énumérés ci-dessus en leur attribuant :
- une indemnité liée aux fonctions, aux sujétions et à l'expertise (IFSE)
- un complément indemnitaire annuel (CIA)
- de se référer à la délibération du Conseil Municipal en date du 30 Octobre 2021 pour les modalités d'application du RIFSEEP à ces cadres d'emplois.
- d'inscrire chaque année les crédits correspondants au budget de l'exercice courant, chapitre 012.

Pour extrait conforme
A VILLENEUVE DE BERG
Le 27 mai 2026

Didier MEHL
Maire de Villeneuve de Berg

